



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/223
8 juillet 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

Cinquante-deuxième session
Point 82 de la liste préliminaire*

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

Lettre datée du 2 juillet 1997, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Luxembourg
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la Présidence de l'Union européenne sur le Congo (Brazzaville) publiée le 20 juin 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 82 de la liste préliminaire.

Le Représentant permanent du Luxembourg
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Jean-Louis WOLZFELD

* A/52/50.

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne sur le Congo
(Brazzaville), publiée le 20 juin 1997

Gravement préoccupée par la situation au Congo, l'Union européenne appelle toutes les parties à cesser durablement les hostilités et à oeuvrer ensemble en faveur d'un retour à la paix civile et de la réconciliation nationale.

L'Union européenne appuie pleinement la médiation entreprise par le Président Omar Bongo du Gabon en liaison avec M. Mohamed Sahnoun, Représentant spécial des Secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine.

L'Union européenne considère qu'il est essentiel pour l'avenir du Congo que le processus démocratique qui devait mener à l'élection présidentielle soit repris sans délai. Elle est disposée à apporter son soutien au processus électoral et à recommander aux instances appropriées de répondre aux demandes d'aide humanitaire d'urgence qui lui seraient présentées par les autorités congolaises.
